



Mon propriétaire refuse de payer des travaux déjà effectués

Par **Kentska**, le **14/03/2019** à **00:01**

Bonjour, mon propriétaire à fait faire à un prestataire des travaux dans ma salle de bain. Il a versé un acompte, puis, une fois les travaux finis, il refuse de payer le reste de la somme du devis. Le prestataire me demande un recourt amiable en lui versant le loyer plutôt qu'à mon propriétaire. N'étant pas vraiment concerné par leurs querelles mais ici placé en porte-à-faux, j'aimerais savoir que faire ?
J'aimerais également savoir quelle instance serait qualifiée pour statuer et me donner le feu vert légal pour donner des loyers au prestataire sans que le propriétaire ne puisse me les réclamer par la suite ?

Par **caromaiwen**, le **14/03/2019** à **05:37**

bonjour,
Le loyer est à payer au propriétaire pas de dérogation possible. C est une affaire entre le propriétaire et le prestataire.

Par **Lag0**, le **14/03/2019** à **06:41**

Bonjour,
Surtout ne faites rien de votre propre chef, vous vous mettriez en tort et votre bailleur serait en droit de vous réclamer les loyers que vous ne lui verseriez pas !
Le prestataire en question peut saisir la juridiction compétente et seul le juge peut prendre ce genre de décision...

Par **Kentska**, le **14/03/2019** à **11:58**

D'accord, je vais les laisser se débrouiller entre eux, en espérant ne pas être éclaboussé.. Le plombier parlait quand même de revenir saccager son travail..rnrnMerci beaucoup pour votre aide, et pour votre rapidité !

Par **amajuris**, le **14/03/2019** à **13:51**

bonjour,rnsi le travail est terminé, vous interdisez à l'artisan de pénétrer chez vous.rnsi toutefois, il mettait sa menace à exécution, vous seriez en droit de déposer une plainte contre l'artisan.rnil appartient à l'artisan de régler le litige avec celui qui a commandé les travaux.rnsalutations